

FIRL ASBL

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les appellations FIRL ci-dessous reprennent en termes générique les appellations concernant l'ASBL « Festival International du Rire de Liège »

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente par le FIRL, de billets de spectacles.

Elles sont susceptibles de modification à tout moment et sans préavis dans le cadre de la bonne organisation des activités du FIRL.

La confirmation de la réservation par l'acheteur et le règlement des places impliquent son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. L'acheteur a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où les présentes ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès à la salle sans indemnisation.

Pour la plupart des spectacles, le FIRL intervient en intermédiaire des productions.

Les coordonnées des productions sont reprises sur les divers tickets fournis.

TARIFS

Les tarifs de base sont repris sur le site de réservation en ligne.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués sur le site de réservation.

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commandes.

Les tickets sont validés uniquement après confirmation du paiement demandé.

MODES DE PAIEMENTS

Seuls les modes de paiements suivants sont acceptés :

Bancontact – Visa – Mastercard

RÉSERVATIONS ET VENTE DE BILLETS

En ligne sur le site www.voorire.be via notre partenaire Utick.

Les places payées ne peuvent pas être annulées, reportées, échangées ou remboursées.

Le nombre de places ou d'abonnements par transaction ne peut être supérieur à 10.

RETRAIT DES BILLETS

Le(s) billet(s) ou abonnements et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les billets émis sont uniques.

Cependant des duplicatas pourront être imprimés en cas de vol ou perte constatés sur présentation d'une pièce d'identité, du courriel de confirmation reçu lors de l'achat des billets en ligne, où s'il est possible de retrouver trace de la réservation sur le logiciel de billetterie. En tout état de cause, même dans ce cas, seul le porteur du billet est habilité à occuper le siège.

L'impression d'un duplicata est payante (1 €).

Les e-billets pourront être imprimés par l'acheteur lui-même via le procédé « U-tick ».

Vos e-billets sont joints à la confirmation de votre commande. Les e-billets permettent d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet. Les e-billets doivent impérativement être imprimés (pas de recto/verso) sur un support de bonne qualité permettant la lisibilité du code-barre, ou présentés via un smartphone ayant une résolution satisfaisante lors du contrôle. Les smartphones avec écran fissurés posent problème.

Cette obligation permet de scanner les QR code nécessaire aux dispositions covid.

L'entrée à la représentation est soumise au contrôle de validité du billet. Il est uniquement valable à la date et aux conditions d'utilisation figurant sur celui-ci.

À chaque place achetée correspond un billet. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet.

C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins.

Un billet ne doit jamais être accepté auprès d'un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

La salle peut refuser l'entrée à la représentation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'un billet.

En cas de perte ou de vol, un duplicata du billet pourra, dans la plupart des cas, être établi par la salle. Dans ce cas, il pourra être retiré le jour de la représentation une heure au plus tôt et au plus tard quinze minutes avant le début de celle-ci.

VENTE EN LIGNE

Le prix des billets est indiqué en euros, toutes taxes comprises.

Votre commande de billets de spectacle n'est définitivement confirmée qu'après que vous ayez cliqué sur le bouton « PAYER MA COMMANDE ».

Le paiement est exclusivement accepté en ligne.

Les places achetées sur le site du FIRL sont réglées uniquement par carte bancaire du réseau Bancontact, Visa/Mastercard.

Le paiement en ligne est sécurisé. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Les informations fournies par le client lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de la société "Mollie" pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement.

Tant la société U-tick fournisseur de service que la société Mollie respectent le RGPD.

En cas de problème avec le paiement (ou les remboursements) : vérifiez la validité ainsi que le plafond autorisé de votre carte.

La vente en ligne est clôturée deux heures au moins avant le début de la représentation.

VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente avant la finalisation de votre commande.

La commande de billets n'engage le FIRL qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction. En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive.

Toute modification ou annulation de l'achat est impossible. Conformément au Code de droit économique, les ventes à distance et hors établissement ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un droit de rétractation par l'acheteur, s'agissant d'une activité de loisir dont le contrat prévoit une date ou une période d'exécution spécifique.

Les données enregistrées par le FIRL constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées avec l'acheteur. Les données enregistrées par le système sécurisé de paiement constituent la preuve des transactions financières avec l'acheteur.

Ces données sont respectueuses du RGPD.

La personne responsable du respect du RGPD est: christophe@firl.be

LOCALISATION DES PLACES

En fonction des configurations, il peut vous être proposé les places suivantes :

- Des places numérotées :

Pour les représentations pour lesquelles il existe un placement numéroté, votre numéro de siège vous sera indiqué lors de la commande.

En vente individuelles pour les représentations pour lesquelles le placement est numéroté, le client a la possibilité de choisir la zone d'emplacement proposée par le site de vente en ligne.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

- Des places libres :

Pour les représentations pour lesquelles le placement n'est pas numéroté, les spectateurs sont libres de leur emplacement dans la salle.

Ces deux possibilités sont susceptibles de modifications en fonction des décisions tant gouvernementales que régionales et communales.

MODIFICATION - ANNULATION D'UNE REPRÉSENTATION

Le FIRL se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. D'autre part, le FIRL, sur injonction des productions se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure les y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, attentat, guerre, dégât des eaux, maladie d'un interprète, pandémie etc. Dans une telle hypothèse, le FIRL proposerait une autre date de représentation ou à défaut le remboursement du billet.

Les conditions de remboursement pouvant faire l'objet de dispositions particulières émises par les gouvernements et autorités.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

Les remboursements se font uniquement par virement bancaire.

La demande de remboursement ou d'échange de billet doit être adressée au service «billetterie» du FIRL par courrier électronique à l'adresse : reservations@firl.be

C'est sur instruction des productions que les remboursements se feront.

UTILISATION DU BILLET

Le billet n'est ni repris, ni échangé. Il est personnel et incessible. Il est uniquement valable pour le lieu, la représentation, la date et l'heure qu'il mentionne.

Il devra être présenté lors des contrôles à l'entrée du lieu de la représentation. Une carte d'identité officielle en cours de validité pourra être demandée pour identifier l'acheteur du billet. Le FIRL n'est en aucun cas responsable s'il n'a pas effectué cette vérification optionnelle, notamment dans l'hypothèse où un ticket aurait été contre fait.

Le billet doit impérativement être accompagné de son coupon de contrôle. S'il est muni d'un code barre, QR code, le billet pourra être contrôlé à l'aide d'un système électronique de lecture optique.

Seul le porteur du billet est habilité à occuper le siège qu'il mentionne pour la représentation.

Il doit être conservé durant toute la durée de présence sur le lieu de la représentation et doit pouvoir être représenté lors de tout contrôle de sécurité sur le site.

ACCES A LA REPRÉSENTATION

Vous serez soumis au règlement de la salle où à lieu la représentation.

La représentation commence à l'heure mentionnée sur le billet.

L'ouverture des portes de la salle s'effectue en général 30 minutes avant le spectacle.

Cinq minutes avant l'heure prévue pour le début de la représentation, l'accès aux places numérotées n'est plus garanti. Le personnel de salle placera alors les spectateurs en fonction des places non-occupées.

Dès le lever du rideau, les retardataires ne peuvent plus entrer dans la salle. Si possible, ils seront placés au mieux lors d'une interruption du spectacle et en fonction de l'accessibilité à celui-ci.

À défaut, leur place sera perdue sans dédommagement possible. En raison de la configuration de certaines salles, ou de contraintes artistiques inhérentes à certains spectacles, il peut être impossible de faire entrer les retardataires.

La durée du spectacle pour les créations est variable et connue seulement quelques jours avant le spectacle.

Pour des raisons de sécurité, le spectateur peut être amené à subir un contrôle et/ou un scan à l'entrée du site de la représentation.

Il n'est pas autorisé d'entrer dans la salle avec des sacs volumineux tels que sacs à dos, sacs de courses et ce par sécurité et protection contre les attentats. Ces bagages devront être laissés en consigne. L'accès pourra être refusé à toute personne qui ne se soumettrait pas à cette mesure de sécurité.

Il est formellement interdit d'introduire dans le site où se déroule la représentation tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique.

Les téléphones cellulaires doivent être désactivés pendant la représentation.
Les boissons et nourritures extérieures ne sont pas permises.

DROITS INTELLECTUELS ET DROIT A L'IMAGE

Les diverses productions conservent l'ensemble des droits intellectuels dont il est titulaire quant à la représentation. Sauf les exceptions aux droits d'auteur, l'acheteur ne peut porter d'aucune manière atteinte aux droits d'auteur et/ou à ceux d'un tiers (metteur en scène, comédiens, ...).

Il est interdit de photographier, de filmer et d'enregistrer, sous quelque forme que ce soit, la représentation.

Si le producteur a prévu que la représentation serait filmée et/ou photographiée, le public est susceptible d'apparaître de manière accessoire sur ladite captation. Il en sera fait mention lors de cette prise en compte et exprimé dès avant le spectacle. En acceptant les présentes conditions générales et/ou en assistant à la représentation, l'acheteur et/ou la ou les personne(s) pour laquelle(lesquelles) il achète une ou des place(s) accepte(nt) que son (leur) image puisse être reproduite(s) (plan de la salle faisant apparaître le public notamment) dans le cadre de cette captation et être exploitée, sous quelque forme que ce soit, par le producteur.

Ce droit est accordé pour le monde entier à titre gratuit.

La renonciation à la date du spectacle ne permet en aucun cas un remboursement.

VENTES SUR D'AUTRES SITES.

Les ventes de tickets sur d'autres sites par les producteurs n'engagent en rien le FIRL.

Les tickets vendus se font sous la responsabilité du producteur.

Les remboursements de tickets vendus par des tiers ne sera EN AUCUN CAS à charge du FIRL.

Les spectateurs peuvent demander les remboursements auprès de ces émetteurs où, à défaut auprès du producteur.

RECLAMATION – LITIGE

Toute contestation doit être formulée au plus tard le lendemain de la représentation par courriel au FIRL via reservations@firl.be

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Les ventes de billets est soumise à la loi belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Liège seront compétents.